

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : ADHESION SEPAL

CENTRE DE GESTION

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET, M. BELLOT,

Absents représentés : M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absents excusés : MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire indique que le décret de 1985-643 du 26.06.1985 relatif aux Centres de Gestion oblige les collectivités et établissements publics affiliés à faire valoir leur position concernant l'adhésion de nouvelles collectivités à l'organisme.

Il explique que le Président du Syndicat Mixte et d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL) a fait connaître sa volonté de rejoindre le Centre de Gestion.

Il propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion de ce syndicat mixte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26.01.1984 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 1985-643 précité,
- **Emet un avis favorable à l'adhésion du SEPAL au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.**

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 février 2004
- de la publication 3 février 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 2 février 2004